



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 1er JUIN 1989, A 20H00.

Etaient présents :

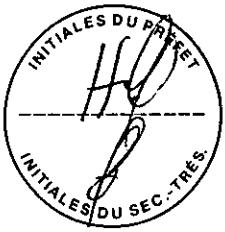
Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Denis Viens, conseiller suppléant
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et directeur général

Etaient absents :

Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Jacques Martin, conseiller (remplacé par monsieur Denis Viens)
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 1989
3. Comité consultatif d'aménagement
 - 3.1 Dépôt du rapport annuel 1988
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 1988
4. Périmètres d'urbanisation
5. Gestion des déchets
6. Ligne d'urgence 9-1-1
7. Programme P.A.R.C.Q. : publicité 1988
8. Demande d'avis de conformité : ministère de la Santé et des Services sociaux, intervention à St-Bruno
9. Règlement d'emprunt : demande d'avis
 - 9.1 Ville de Beloeil : règlement 1159-89
10. Avis de motion : règlement pour l'aménagement du cours d'eau Décharge du 3e Rang Devant et Décharge du 3e Rang Derrière
11. Bordereau des comptes à payer



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

12. Correspondance
13. Affaires publiques
14. Divers
15. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

89-06-081

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

- 9.2 Règlement d'emprunt : demande d'avis, municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, règlement no. 05-89
- 9.3 Règlement d'emprunt : demande d'avis, ville de Saint-Bruno-de-Montarville, règlements nos. 1385 et 1386
- 11.1 S.M.D. : projet "Horizon Vert"
- 11.2 Niveau de la rivière Richelieu
- 11.3 Demande d'avis de la C.P.T.A.Q. : exclusion des lots P.15 à P.22 à Mont-Saint-Hilaire

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 1989

89-06-082

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 1989 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 3. COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

3.1 Dépôt du rapport annuel 1988

Étant donné que le président du C.C.A., monsieur Paul-Émile Tremblay, ne pouvait être présent, le dépôt du rapport annuel 1988 est reporté à la prochaine séance.

3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 1988

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal du C.C.A. de la séance ordinaire du 12 décembre 1988.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 4. PERIMETRES D'URBANISATION

Le directeur général informe les membres du Conseil que suite aux informations obtenues de l'analyste de la C.P.T.A.Q., monsieur Lévis Yockell, le dossier d'analyse des demandes de la M.R.C. sera soumis aux commissaires le 2 juin 1989 et devrait nous être acheminé dans la semaine du 5 juin 1989.

POINT 5. GESTION DES DECHETS

Le directeur général dépose au Conseil le compte rendu de la réunion du 25 mai 1989 du comité "ad hoc" sur la gestion des déchets, accompagné du document de réflexion qui avait été soumis au Comité.

Les membres du Conseil échangent longuement sur les orientations possibles de la gestion des déchets et sur les principes reliés à l'élimination et à la valorisation des déchets.

Etant donné la complexité du dossier, le Conseil convient qu'il fixera, lors de la séance du mois d'août, une date pour la tenue d'une session de travail sur la gestion des déchets, et qui devrait se tenir en septembre prochain.

POINT 6. LIGNE D'URGENCE 9-1-1

Lors d'une séance antérieure, monsieur Marcel Dulude, maire de Saint-Bruno-de-Montarville, demandait au directeur général de s'enquérir auprès de Bell Canada face à la possibilité d'un découpage différent que celui du territoire de la M.R.C. pour la mise en place de la ligne d'urgence 9-1-1.

Le directeur général dépose un rapport de sa rencontre avec un représentant de Bell Canada sur le sujet. Suite au dépôt dudit rapport, les membres du Conseil conviennent de ce qui suit :

- . que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville identifie la ou les municipalité(s), en dehors du territoire de la M.R.C., à laquelle (auxquelles) elle désire s'associer pour fins d'étude;
- . que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville obtienne de cette ou ces municipalité(s), une résolution indiquant leur intérêt à s'associer à la ville de Saint-Bruno pour réaliser une étude d'implantation.

Suite à la réception des documents, la M.R.C. sera alors en mesure de mandater Bell Canada à procéder à l'étude d'un territoire différent.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 7. PROGRAMME P.A.R.C.Q. : PUBLICITE 1988

89-06-083

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU DE payer, à la firme "Habitations Parel Inc.", un montant de 2 000,00 \$ relatif aux frais de publicité encourus dans le cadre du programme P.A.R.C.Q. pour l'année 1988.

DE demander au directeur général de cerner clairement, avec ladite firme, les modalités de publicité et leur implication financière pour l'année 1989.

ADOpte SUR DIVISION, messieurs Frédéric Trépanier et Wildor Vigeant ayant voté contre la résolution.

POINT 8. DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITE : MINISTERE DE LA
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, INTERVENTION A
ST-BRUNO

Etant donné l'absence du représentant de la ville de St-Bruno-de-Montarville et la complexité du dossier, les membres du Conseil conviennent de reporter le sujet à une prochaine séance.

POINT 9. REGLEMENT D'EMPRUNT : DEMANDE D'AVIS

89-06-084

9.1 Ville de Beloeil : règlement 1159-89

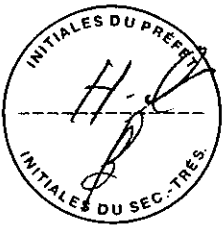
ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 15 mai 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un stationnement pour l'édifice Arthur-Dupuis



No de résolution
ou annotation

89-06-084
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de
comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no.
1159-89 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil :
règlement 05-89

89-06-085

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant
pour objet l'exécution de travaux publics
autres que des travaux de réfection, de
correction ou de réparation d'immeubles en
place doit être transmis dès son adoption au
Conseil de la Municipalité régionale de comté
pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le
secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 31
mai 1989 et qu'une lettre a été envoyée à
cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de
comté doit transmettre un avis dans les
trente (30) jours de la réception du
règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régio-
nale de comté doit porter sur l'opportunité
du règlement d'emprunt compte tenu des
mesures de contrôle intérimaire en vigueur
sur le territoire;

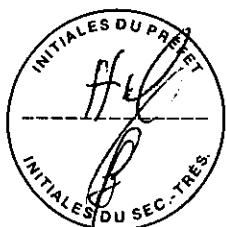
ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisa-
tion de travaux de pavage et de canalisation
des fossés de la rue St-Mathieu, située en
zone "blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de
comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no.
05-89 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

9.3 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlements
nos 1385 et 1386

Règlement 1385 :

89-06-086

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 1er juin 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux d'infrastructures municipales dans une partie de rue située en zone "blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 1385 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

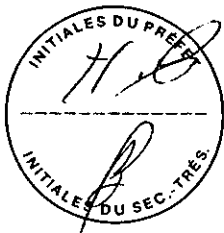
ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement 1386 :

89-06-087

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 1er juin 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;



No de résolution
ou annotation

89-06-087
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux d'infrastructures sur une partie de rue, ainsi que la réalisation et l'achat d'équipements municipaux, le tout situé en zone "blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 1386 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. AVIS DE MOTION : REGLEMENT POUR L'AMENAGEMENT DU COURS D'EAU DECHARGE DU 3e RANG DEVANT ET DECHARGE DU 3e RANG DERRIERE

89-06-088

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR MONSIEUR BERTRAND POULIN, CONSEILLER, QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION UN REGLEMENT CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU COURS D'EAU DECHARGE DU 3e RANG DEVANT ET DECHARGE DU 3e RANG DERRIERE.

Donné ce jour par monsieur le conseiller Bertrand Poulin.

POINT 11. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

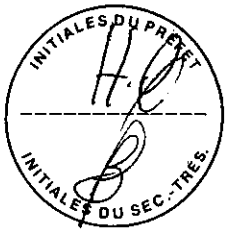
89-06-089

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #83, de chèque #3377 à chèque #3399, excluant le chèque #3397, et chèque #S1928 à chèque #S1967 pour un montant total de 44 676,57 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

QUE le chèque #3397 représentant les honoraires à verser à la firme d'évaluateurs Morin, Roy & Désilets, soit et est retenu jusqu'à ce qu'une rencontre ait lieu entre ladite firme et les maires des municipalités concernées, dans l'évaluation foncière.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

89-06-090

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

11.1 S.M.D. : projet "Horizon vert"

ATTENDU QUE la Société montréalaise de développement poursuit cette année son programme de nettoyage et de reboisement des berges des cours d'eau initiés l'an dernier;

ATTENDU QUE la M.R.C. a participé audit programme et se déclare très satisfait;

ATTENDU QUE ce sont principalement les berges de la rivière Richelieu, au sud de l'autoroute 20, qui ont alors fait l'objet du programme;

ATTENDU QUE la M.R.C. participe encore cette année et désire que ce soit prioritairement les berges de la rivière Richelieu, situées au nord de l'autoroute 20, qui fassent principalement l'objet du programme;

ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu offre à la S.M.D. son entière collaboration

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens

ET RESOLU d'informer la Société montréalaise de développement QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu désire adhérer au programme "Horizon Vert", concernant le nettoyage et le reboisement des rives, principalement pour la partie de la rivière Richelieu située au nord de l'autoroute 20.

QUE la M.R.C. est prête à agir à titre de partenaire dans la réalisation du projet sur son territoire.

QUE monsieur Bernard Roy, coordonnateur à l'aménagement, soit le responsable du dossier sur notre territoire.

ADOpte A L'UNANIMITE

11.2 Niveau de la rivière Richelieu

Suite à l'adoption de la résolution 89-05-070, le directeur général fait rapport des démarches entreprises auprès du Service Canadien des Parcs, responsable du barrage de St-Ours. Il en découle : que le Service nous a assuré qu'il porterait une plus grande attention au niveau de l'eau de la rivière Richelieu entre Chambly et le barrage; que la cote du barrage sera rehaussé de 22,5 pieds à 23 pieds; que le Service est prêt à considérer toute demande formulée par la M.R.C. sur cette question.



No de résolution
ou annotation

89-06-091

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

11.3 Demande d'avis de la C.P.T.A.Q. : exclusion des
lots P.15 à P.22 à Mont-Saint-Hilaire

ATTENDU QUE monsieur Daniel Talbot a déposé une demande
d'exclusion du territoire agricole pour les
lots P.15 à P.22 à Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la Loi sur
la protection du territoire agricole, la
C.P.T.A.Q. demande l'avis du Conseil;

ATTENDU QUE la présente demande est déjà incluse dans
les demandes de la ville de Mont-Saint-
Hilaire

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU D'appuyer la demande d'exclusion du terri-
toire agricole pour les lots P.15 à P.22, dans la ville
de Mont-Saint-Hilaire, et ce, puisqu'ils font déjà l'ob-
jet d'une demande d'exclusion de la part de la ville de
Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 12. CORRESPONDANCE

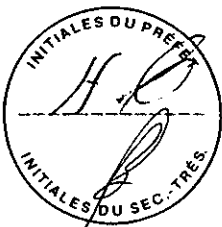
- 89-300 21-04-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES CHANDONNET,
avocat, BRISSETTE, ST-JACQUES,
TREPANIER, LAMARRE, avocats, concer-
nant une demande de révision du péri-
mètre d'urbanisation en la ville de
Saint-Bruno-de-Montarville.
- 89-301 24-04-89 Lettre de MONSIEUR REJEAN RACINE, ing.
et agr., URGEL DELISLE & ASSOC., con-
cernant une demande d'extension des
périmètres d'urbanisation dans la
municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil.
- 89-302 24-04-89 Certificat de publication de la muni-
cipalité de SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU,
relativement à la tenue du Bureau des
délégués concernant le cours d'eau
Joliette, Branche 1.
- 89-303 24-04-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE PARADIS,
ministre, MINISTERE DES AFFAIRES
MUNICIPALES, transmettant le texte
des modifications apportées aux let-
tres patentes de la M.R.C..
- 89-304 24-04-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE PARADIS,
ministre, MINISTERE DES AFFAIRES
MUNICIPALES, transmettant un chèque
au montant de 24 336,00 \$, et ce, dans
le cadre du programme d'aide finan-
cière au fonctionnement des M.R.C..



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

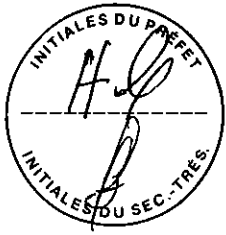
- 89-305 26-04-89 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR LEVIS YOCKELL, analyste, C.P.T.A.Q., répondant à la demande de révision de la zone agricole de la firme BRISSETTE, ST-JACQUES, TREPANIER, LAMARRE, avocats.
- 89-306 26-04-89 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART jr., POUPART & POUPART, avocats, relativement au remblai à l'Ile Ste-Marie - Les Placements A. l'Ecuyer Inc., et ce, transmettant un affidavit au soutien de la requête en démolition.
- 89-307 27-04-89 Copie de résolution de la municipalité du VILLAGE SAINT-CHARLES, accordant leur appui concernant une étude de faisabilité afin d'établir un ou des sites d'enfouissement dans la région.
- 89-308 27-04-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES DORAIS, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant la résolution 89-04-184 appuyant la municipalité de St-Charles Village relativement au niveau de l'eau.
- 89-309 28-04-89 Lettre de MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, sec.-trés., M.R.C. DES MASKOUTAINS, appuyant la M.R.C.V.R. relativement au remplacement du maire en cas d'absence.
- 89-310 28-04-89 Lettre de MONSIEUR CAMILLE ROUILLARD, président, U.M.Q., transmettant le rapport annuel 1988.
- 89-311 28-04-89 Lettre de MONSIEUR MICHEL MARTEL, sec.-trés., MUNICIPALITE DE ST-AMABLE, transmettant le certificat de publication relativement à la réunion du Bureau des délégués, et ce, pour le cours d'eau Joliette, Branche 1.
- 89-312 28-04-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE PARADIS, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant de l'enveloppe budgétaire 1989 pour le programme P.A.R.C.Q..
- 89-313 01-05-89 Lettre de MONSIEUR BERTRAND GAUVIN, sec.-trés., PAROISSE ST-CHARLES, transmettant la résolution 6.04/89 relativement à l'élaboration immédiate du plan et des règlements d'urbanisme.
- 89-314 01-05-89 Lettre de MONSIEUR CLAUDE ROULEAU, directeur régional de la Montérégie, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, relativement à une invitation pour une soirée causeries "vins-fromages", visant la sensibilisation aux dangers des pesticides.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

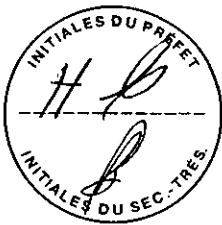
- 89-315 03-05-89 Lettre de MONSIEUR LEVIS YOCKELL, analyste, C.P.T.A.Q., concernant la révision de la zone agricole.
- 89-316 03-05-89 Lettre de MONSIEUR LAURENT MARCOUX, président du Conseil d'administration, CENTRE HOSPITALIER HONORE-MERCIER INC. relativement aux orientations gouvernementales en matière de santé et de bien-être, et ce, excluant le D.S.C. Honoré-Mercier.
- 89-317 04-05-89 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, sec.-trés., ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution 89-121 face à l'implantation du service d'urgence 9-1-1.
- 89-318 04-05-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE BELANGER, sec.-trés., R.I.E.V.R., transmettant le règlement d'emprunt 5-89 pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 89-319 05-05-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, sec.-trés., VILLAGE ST-DENIS, relativement au remboursement de la traverse d'hiver.
- 89-320 05-05-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES DORAIS, président d'élection, VILLE DE BELOEIL, transmettant un avis de proclamation relativement à l'élection partielle, quartier no.3, monsieur Gabriel Hébert.
- 89-321 08-05-89 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, sec.-trés., ST-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 88-89 concernant une hausse du niveau de l'eau de la rivière Richelieu.
- 89-322 08-05-89 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 2433-89 concernant le prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière canado-américaine.
- 89-323 09-05-89 Lettre de MADAME RITA RONDEAU, sec.-trés., M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant copie de leur schéma d'aménagement maintenant en vigueur.
- 89-324 09-05-89 Lettre de MADAME JEANNETTE LEMAIRE, sec.-trés., MUNICIPALITE DE McMASTER-VILLE, transmettant copie de la résolution numéro 89-84 concernant la hausse du niveau de l'eau en saison estivale.
- 89-325 10-05-89 Lettre de MADAME CAROLE BERGERON, responsable, BIBLIOTHEQUE NATIONALE DU QUEBEC, nous invitant à faire le dépôt légal de notre Schéma d'Aménagement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-326 11-05-89 Lettre de MONSIEUR PAUL-ANDRE PERREAULT, maire, VILLE DE CARIGNAN, relativement à son 2e omnium de golf annuel du maire - 1989.
- 89-327 11-05-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE PARADIS, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, transmettant deux (2) publications de la collection "Aménagement et Urbanisme".
- 89-328 15-05-89 Avis de correction du MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT adressée à GALVANO, DIVISION IVACO INC., et ce, pour un déversement d'acide chloridrique hors du bassin de rétension.
- 89-329 15-05-89 Copie conforme de la lettre de MADAME FRANCE GUAY, chimiste, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à GALVANO, DIVISION IVACO INC., à l'effet qu'ils peuvent enlever les digues installées suite au déversement.
- 89-330 15-05-89 Lettre de MONSIEUR GERALD LELLBACH, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, relativement à une nouvelle loi mise sur le marché, intitulée : "Loi sur la fiscalité municipale".
- 89-331 15-05-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES DORAIS, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement 1159-89, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 89-332 16-05-89 Lettre de MONSIEUR BERTRAND DESROSIERS, président, LA FETE NATIONALE DU QUEBEC, nous sollicitant pour notre support en faveur du programme-souvenir de la fête nationale de la région Richelieu-Yamaska.
- 89-333 17-05-89 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR JACQUES GUILLEMETTE, contrôleur, MORIN, ROY, DESILETS & ASSOC., adressée à la COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE, concernant des frais pour des copies d'extraits du rôle d'évaluation.
- 89-334 17-05-89 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR PAUL-EMILE TREMBLAY, fonctionnaire désigné, VILLE DE BELOEIL, adressée à MONSIEUR LOUIS GAGNON, concernant du remblai le long de la rivière Richelieu.
- 89-335 17-05-89 Lettre de MADAME LORRAINE FRAPPIER, SOCIETE MONTEREGIENNE DE DEVELOPPEMENT, nous invitant à assister au colloque sous-régional, le 31 mai 1989, à 13 heures.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-336 18-05-89 Lettre de MADAME MARTINE TREMBLAY, REGROUPEMENT DE CITOYENS DE CARIGNAN, transmettant copie de la lettre adressée à MONSIEUR GERARD LATULIPPE, député de Chambly, et ce, dans le but d'une sensibilisation sur le grave problème qu'est devenu la disposition des déchets domestiques.
- 89-337 18-05-89 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant la résolution 89-05-412 relativement à l'étude de la disposition des déchets par la M.R.C..
- 89-338 18-05-89 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS AUBIN, c.a., SAMSON BELAIR, offrant leur service face à la Loi 109 sur le régime de retraite des élus municipaux.
- 89-339 19-05-89 Lettre de MONSIEUR PAUL-ANDRE DAVID, dir. gén., M.R.C. DE PAPINEAU, nous informant que le document intitulé : "La représentativité au sein de la M.R.C. de Papineau", est maintenant disponible.
- 89-340 19-05-89 Lettre de MONSIEUR GEORGES FLORES, maire, VILLE DE CHAMBLY, nous invitant, le 7 juin 1989, à un colloque ayant pour thème : "Chambly : son avenir, son plan d'urbanisme".
- 89-341 23-05-89 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR OGILVY RENAULT, avocat, adressée à la C.P.T.A.Q. relativement à une demande de périmètre d'urbanisation en la municipalité de St-Bruno-de-Montarville.
- 89-342 23-05-89 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART jr., POUPART & POUPART, avocats, relativement au projet de drainage de cours d'eau en la ville d'Otterburn Park.
- 89-343 23-05-89 Lettre de MADAME DIANE PRECOURT ET MONSIEUR YVES RAYMOND, co-présidents du congrès 1989 de la C.S.M.Q., nous invitant à s'inscrire au prochain congrès, les 9, 10 et 11 août prochains.

Publications du mois de mai 1989

L'Union	vol. 1, no. 1 mai 1989
Insectes et maladies des arbres	Québec 1988
Trivision	vol. 2, no. 2 avril 1989
Loisir Rive-Sud	no. 54 25 avril 1989



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

A.T.D.R. 1989 :

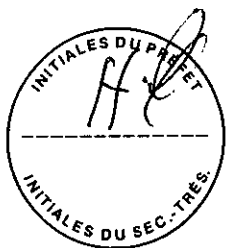
. Le carnet de l'employeur

Info-Cefrio	vol. 1, no. 2 avril 1989
Gazette Officielle du Québec	no. 18 27 avril 1989
L'Actif	vol. 1, no. 6 mai 1989
Chantiers en mouvement	vol. 3, no. 2 été 89
Gazette Officielle du Québec	no. 19 3 mai 1989
Publiquip	vol. 6, no. 5 mai 1989
La Revue Municipale	vol. 67, no. 5 mai 1989
Info-Forêt	vol. 1, no. 4 avril 1989
Salmo Salar	vol. 12, no. 2 printemps/avril 1989
L'Autre Informateur	mai 1989
Gazette Officielle du Québec	no. 20 10 mai 1989
Construire	vol. 4, no. 3 mai/juin 1989
Mini-Scribe	juin 1989
Info +	vol. X, no. 14 18 mai 1989
En bref	vol. 1, no. 1 mai 1989
Quorum	vol. 14, no. 3 mai/juin 1989

POINT 13. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur Serge Desmarais, citoyen de Carignan, souligne que selon lui la ville de Carignan n'applique pas intégralement la réglementation en ce qui concerne l'implantation des bâtiments à proximité des berges du Richelieu.

Le directeur général informe monsieur Serge Desmarais que l'inspecteur en bâtiment, monsieur Daniel LePape, travaille en étroite collaboration avec la M.R.C. et a toujours fait preuve de compétence. Toutefois, le coordonnateur au Schéma communiquera avec monsieur Daniel LePape afin d'obtenir des précisions.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**